



Conditions générales de vente

Article 1. Définitions

- « **Conditions Générales de Vente** » : désigne les présentes conditions générales de vente.
- « **Académie des Facialistes** » : désigne la société par actions simplifiée, « ACADEMIE DES FACIALISTES », immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 984 138 551, dont le siège social est situé 17 rue la Boétie à Paris (75008), représentée par ses dirigeants actuellement en exercice.
- « **Conditions Particulières** » : désigne les conditions particulières de vente.
- « **Règlement intérieur** » : désigne le règlement intérieur de l'Académie des Facialistes, annexé au présentes.
- « **Acheteur Professionnel** » : désigne toute personne physique ou morale, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.
- « **Acheteur Consommateur** » : désigne tout personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole et qui répond aux prérequis listés aux Conditions Particulières.
- « **Acheteur** » : désigne ensemble l'Acheteur Professionnel et l'Acheteur Consommateur.
- « **Formation(s)** » : désigne les services de formation proposés par l'Académie des Facialistes.
- « **Plateforme en Ligne** » : désigne la plateforme pédagogique créée et gérée par l'Académie des Facialistes, accessible en ligne au moyen d'une connexion internet.
- « **Site** » : désigne le site internet www.lacademiedesfacialistes.com

Article 2. Objet – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute commande de Formation réalisée par un Acheteur auprès de l'Académie des Facialistes. Toutes autres conditions, autres que les Conditions Particulières, ne sauraient trouver application. En cas de contradiction entre les stipulations des Conditions Générales de Vente et celles des Conditions Particulières, ces dernières prévalent.

Les Formations sont principalement destinées aux Acheteurs Professionnels. Toutefois,



dans l'hypothèse où l'Acheteur Consommateur souhaiterait en bénéficier, il devra présenter les prérequis nécessaires, tels qu'indiqués dans les Conditions Particulières, indispensables au suivi effectif de la Formation choisie.

Les Conditions Générales de Vente peuvent faire l'objet de modification, la version applicable à la commande d'une Formation est celle en vigueur sur le Site à la date de la commande. Les nouvelles Conditions Générales de Vente seront applicables aux seules ventes réalisées postérieurement à la modification.

Le fait que l'Académie des Facialistes ne se prévale pas de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Dans le cas où l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générale de Vente serait déclarée non-écrite, les autres stipulations resteront en vigueur.

Article 3. Offre de Formations

Les Formations proposées par l'Académie des Facialistes sont présentées et détaillées sur le Site.

Les lieux et dates de la Formation sont indiqués dans les Conditions Particulières. A titre exceptionnel les lieux et dates de la Formation pourront toutefois être modifiés, dans cette hypothèse, l'Académie des Facialistes en informera l'Acheteur dans les meilleurs délais.

Dans l'hypothèse où l'Acheteur ne serait pas disponible aux dates modifiées et proposées par l'Académie des Facialistes, ils s'engageront à fournir leurs meilleurs efforts afin de trouver d'un commun accord des nouvelles dates de Formation. Si l'Académie des Facialistes et l'Acheteur ne parviennent pas à un commun accord sur ces dates, ils seront déchargés de leurs obligations respectives. Le cas échéant, l'Académie des Facialistes s'engage à rembourser par virement bancaire, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 14 (quatorze) jours à compter de l'information de l'Acheteur de l'impossibilité de trouver de nouvelles dates d'un commun accord.

Dans un souci d'amélioration continue, le programme et le contenu des Formations peuvent évoluer. Des différences non substantielles entre la présentation d'une Formation sur le Site et son programme actualisé ne saurait donc engager la responsabilité de l'Académie des Facialistes et/ou remettre en cause la validité de la commande d'une Formation.



Article 4. Information précontractuelle

L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente avant la commande de toute Formation, laquelle vaut acceptation pleine et entière desdites Conditions Générales de Vente.

Article 5. Commande des Formations

5.1. La Commande d'une Formation peut être réalisée sur le Site ou auprès d'un conseiller de l'Académie des Facialistes joignables par courriel à l'adresse contact@lacademiedesfacialistes.com

5.2. L'Acheteur est seul responsable du choix des Formations qu'il commande, par quelque moyen que ce soit et il reconnaît avoir la capacité requise pour réaliser cette commande.

5.3. Commande réalisée sur le Site

Dans l'hypothèse d'une commande réalisée sur le Site, les différentes étapes nécessaires à la validation de toute commande sont les suivantes :

- Sélection de la Formation par l'Acheteur, de la date de Formation et ajout au panier de la commande, l'Acheteur peut à tout moment vérifier le contenu de son panier, le prix correspondant et procéder à toute modification utile ;
- Validation par l'Acheteur de la commande, après l'avoir vérifiée, valant acceptation des présentes Conditions Générales de Vente ;
- Réception par l'Acheteur du courriel de l'Académie des Facialistes confirmant l'enregistrement de la commande et contenant les coordonnées bancaires de l'Académie des Facialistes permettant le règlement de l'acompte indispensable à la validation de la commande, dans les conditions prévues à l'article « Prix et modalités de paiement » ainsi que les Conditions Particulières devant être retournées signées dans les meilleurs délais et plus tard au jour du versement de l'acompte, et
- Confirmation de la validation de la commande par l'Académie des Facialistes et de l'inscription à la Formation, sous réserve de la réception du montant restant du règlement dans les conditions prévues à l'article « Prix et modalités de paiement ».

5.4. Commande réalisée à la suite de la réception d'un courriel de la part de l'Académie des Facialistes

Dans certaines hypothèses, l'Acheteur peut recevoir directement de l'Académie des Facialistes un courriel lui indiquant l'ouverture de nouvelles Formations et/ou de nouveaux



créneaux et/ou de nouvelles places pour les Formations d'ores et déjà disponibles sur le Site.

Dans ces hypothèses, les différentes étapes nécessaires à la validation de toute commande sont les suivantes :

- Envoi par courriel par l'Acheteur à l'Académie des Facialistes du choix de la Formation, de la date de Formation et du prix correspondant tel qu'indiqué dans le courriel reçu par l'Acheteur ou à défaut sur le Site et acceptation des présentes Conditions Générales de Vente ;
- Sous réserve de la disponibilité de la Formation sélectionnée, réception par l'Acheteur du courriel confirmant l'enregistrement de la commande et contenant les coordonnées bancaires de l'Académie des Facialistes permettant le règlement de l'acompte indispensable à la validation de la commande, dans les conditions prévues à l'article « Prix et modalités de paiements » ainsi que les Conditions Particulières devant être retournées signées dans les meilleurs délais et au plus tard au jour du versement de l'acompte, et
- Confirmation de la validation de la commande par l'Académie des Facialistes et de l'inscription à la Formation, sous réserve de la réception du montant restant du règlement dans les conditions prévues à l'article « Prix et modalités de paiement ».

5.5. L'Académie des Facialistes se réserve le droit de refuser, à sa discrétion, la commande d'un Acheteur Professionnel.

5.6. L'Académie des Facialistes se réserve le droit de refuser la commande d'un Acheteur Consommateur pour tout motif légitime au sens de l'article L.121-11 du code de la consommation, à savoir notamment :

- demande anormale, par exemple lorsqu'un Acheteur demande une quantité démesurée ;
- un comportement inapproprié de l'Acheteur, sa mauvaise foi ;
- le refus d'un autre moyen de paiement que celui indiqué à l'article « Prix et modalités de paiement » ;
- le non-respect du délai de paiement tel qu'indiqué à l'article « Prix et modalités de paiement »
- l'inaptitude de l'Acheteur à suivre correctement la Formation en raison du défaut de niveau de connaissances préalables requis, évalué au moment de l'entretien organisé par l'Académie des Facialistes, conformément aux Conditions Particulières.

5.7. La fourniture des informations personnelles nécessaires au traitement et à la validation de la commande est obligatoire.



L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction. La confirmation vaudra signature et acceptation des opérations effectuées.

Article 6. Prix et modalités de paiement

6.1. Prix

Les prix des Formations sont ceux figurant sur le Site en Euros toutes taxes comprises et dépendent notamment des moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement engagés et mis à disposition par l'Académie des Facialistes.

L'Académie des Facialistes se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant sur le Site le jour de la commande sera le seul applicable à l'Acheteur. La modification des tarifs ne pourra affecter les commandes en cours.

Les offres promotionnelles ne sont valables que dans la limite de la durée de validité de l'offre concernée. Les offres promotionnelles par courrier et par courriel ne sont valables qu'une seule fois par Acheteur et ne sont pas cumulables avec les autres offres promotionnelles en cours.

6.2. Echancier de paiement de la formation

La validation de l'inscription à une Formation est subordonnée au versement d'un acompte de 30 % (trente pourcent) du prix dans un maximum de 10 (dix) jours suivant la réception des coordonnées bancaires de l'Académie des Facialistes et en toute hypothèse au maximum 30 (trente) jours avant le 1^{er} (premier) jour de la Formation.

Le paiement des 70 % (soixante-dix pour cent) du prix restant sera effectué au maximum 7 (sept) jours avant le 1^{er} (premier) jour de la Formation.

Sous réserve de l'accord exprès et écrit de l'Académie des Facialistes, un paiement échelonné pourra être envisagé.

6.3. Modalités de paiement

Le paiement du prix par l'Acheteur s'effectue par virement bancaire sur le compte bancaire de l'Académie des Facialistes, dont les coordonnées bancaires sont communiquées dans le courriel récapitulatif de commande envoyé à l'adresse courriel que l'Acheteur a indiqué au moment de sa commande.



6.4. Traitement des données personnelles

Dans le cadre de la gestion des formations, l'Académie des Facialistes est conduite à solliciter des données personnelles concernant un Acheteur [situation familiale, coordonnées de contact (adresse, courriel, téléphone), coordonnées bancaires, numéro de sécurité sociale, etc...].

Ces données font l'objet d'un traitement dont le responsable est le Président de la Société.

En signant les présentes Conditions Générales de vente, l'Acheteur autorise l'Académie des Facialistes à collecter, enregistrer et stocker ces données qui ne seront traitées et utilisées que dans la mesure de ce qui est nécessaire à l'exécution de la Convention de formation, à l'accomplissement par l'Académie des obligations qui lui incombent et à l'exercice des prérogatives lui étant reconnues par la loi et la jurisprudence ; et dans la limite des délais de prescription applicables en matière sociale.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'Académie des Facialistes par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion des formations. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

En application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des articles 12 à 23 du règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, l'Acheteur bénéficie de droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou de limitation de leur utilisation. L'Acheteur peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer à leur traitement.

Ces droits peuvent être exercés en s'adressant à l'Académie des Facialistes par mail « catherinebourgeois@academiedesfacialistes.com » ou par courrier à l'adresse de son siège social ; étant précisé que le responsable du traitement est en droit de s'opposer à certaines demandes jugées abusives ou trop répétées.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, l'Acheteur peut contacter la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) > Tel : 01 53 73 22 22 – Site internet www.cnil.fr.



Article 7. Droit de rétractation

L'Acheteur dispose d'un délai de rétractation de 10 (dix) jours, à compter de la date de réception de l'acompte pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision. Ce délai est de 14 (quatorze) jours lors que le contrat est conclu à distance.

L'Acheteur en informe l'Académie des Facialistes par tout moyen, notamment par courriel à l'adresse : contact@lacademiedesfacialistes.com

Article 8. Déroulement des Formations

8.1. Formations en présentiel

Tout Acheteur ayant plus de 60 (soixante) minutes de retard pourra se voir refuser l'accès au cours.

L'Académie des Facialistes ne pourra être tenue responsable des éventuels vols qui pourraient avoir lieu dans ses locaux, ni des accidents ou tout autre dommage qui pourraient survenir pendant les Formations.

Chaque Acheteur s'engage à disposer d'une politique d'assurance personnelle en responsabilité civile pour la durée de la Formation commandée, qu'il engage pleinement lors de sa venue en Formation. Tout accident corporel devra être immédiatement signalé au responsable en charge de la Formation.

8.2. Formations à distance

Dans l'hypothèse où une Formation est proposée dans un format « e-learning », l'Académie de Facialistes met tout en œuvre, dans le cadre d'une obligation de moyens, pour assurer le bon fonctionnement et la continuité d'accès aux services de la Plateforme en Ligne.

L'accès à la Plateforme en Ligne pourra être interrompu en cas d'évolution technique, d'opération de maintenance, de mise à jour et/ou d'urgence. Cette interruption, quelle qu'en soit la cause et/ou la durée, ne saurait engager la responsabilité de l'Académie des Facialistes, remettre en cause l'achat de la Formation et/ou ouvrir droit à une indemnisation de l'Acheteur à quelque titre que ce soit.

L'Académie des Facialistes communique des codes d'accès à la Plateforme en Ligne. Ces codes étant strictement personnels, l'Acheteur s'engage à en assurer la confidentialité et un usage personnel. Ces codes sont délivrés le premier jour de formation.



La Plateforme en Ligne regroupe notamment les cours au format vidéo et/ou audio, un ou plusieurs supports pédagogiques, les cours et les exercices d'évaluation (quizz, QCM, exercices pratiques, etc.).

L'Acheteur bénéficie par ailleurs, tout au long de la Formation d'une assistance technique et pédagogique (par courriel, téléphone ou tchat), ainsi que de rendez-vous collectifs et/ou individuels et personnalisés avec un référent professionnel.

L'Acheteur s'engage à utiliser la Plateforme en Ligne, et les services proposés par l'Académie des Facialistes dans le respect des Conditions Générales de Vente et des législations et réglementations en vigueur.

L'Académie des Facialistes se réserve le droit de suspendre l'accès d'Acheteur à tout ou partie des services en cas de manquement à l'une des obligations visées aux Conditions Générales de Vente.

8.3. Dispositions communes aux Formations

Tout Acheteur s'engage à adopter un comportement courtois et respectueux tout au long de la Formation.

L'Acheteur est soumis à une ou plusieurs épreuves d'évaluation des acquis en cours et/ou à la fin de la Formation.

L'Acheteur doit respecter le Règlement intérieur, annexé aux présentes, et se conformer à la pédagogie proposée. L'Académie des Facialistes se réserve le droit d'exclure un Acheteur qui ne respecterait pas le Règlement intérieur ou dont le comportement serait préjudiciable au bon déroulement d'une Formation. Une exclusion ne pourra en aucun cas donner lieu à un remboursement.

Article 9. Force majeure

L'Académie des Facialistes et l'Acheteur ne pourront être tenus responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites aux Conditions Générales de Vente, découle d'un cas de force majeure tel au sens de l'article 1218 du code civil.

De convention expresse, constituent également un cas de force majeure :



- une inaccessibilité totale au lieu de la Formation du fait d'un événement, indépendant de la volonté et/ou du contrôle de l'Académie des Facialistes ;
- le décès de l'Acheteur ou d'un de ses ascendants ou descendants de premier degré dans les jours précédant, ou aux dates de réalisation de la Formation.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue et l'Académie des Facialistes et/ou l'Acheteur s'engage à fournir tous ses efforts pour reprendre ladite exécution dans les meilleurs délais.

Si l'empêchement est définitif, l'Académie des Facialistes et l'Acheteur seront dégagés de leurs obligations respectives et seules les prestations effectivement dispensées par l'Académie des Facialistes sont dues par l'Acheteur, au prorata temporis du prix de la Formation.

Le cas échéant, l'Académie des Facialistes s'engage à rembourser par virement bancaire, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 14 (quatorze) jours à compter de l'information de l'Acheteur.

Article 10. Annulation de la Formation

L'Académie des Facialistes se réserve le droit d'annuler une Formation au minimum 14 (quatorze) jours avant son démarrage. Dans ce cas, l'Académie des Facialistes s'engage à proposer à l'Acheteur d'autres dates de Formation ou un remboursement intégral des sommes versées. L'Académie des Facialistes ne pourra en aucun cas être tenue responsable des éventuels frais de déplacement ou d'hébergement engagés par l'Acheteur. Aucun dédommagement ni compensation ne pourront être exigés.

Article 11. Propriété intellectuelle

La marque l'Académie des Facialistes « L'Académie des Facialistes », ainsi que l'ensemble des marques figuratives ou non et plus généralement toutes les autres marques, illustrations, images, symbole, logotypes et photographies figurant sur le Site, qu'ils soient déposés ou non, sont et demeureront la propriété exclusive de l'Académie des Facialistes. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces marques, illustrations, images, symbole, logotypes et photographiques, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès et préalable de l'Académie des Facialistes, est strictement interdite. Il en est de même de toute combinaison ou conjonction avec toute autre marque, illustration, image, symbole, logotype, photographie et plus généralement tout signe distinctif destiné à former un logo composite. Il en est de même pour tout droit d'auteur, dessin, modèle et brevet qui sont la propriété de l'Académie des Facialistes.



Des liens hypertextes peuvent renvoyer vers d'autres sites web que le Site. L'Académie des Facialistes se dégage de toute responsabilité dans le cas où le contenu de ces sites web contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Par ailleurs, l'Académie des Facialistes rappelle que toute création de lien hypertexte vers la page d'accueil du Site ou toute autre page du Site est soumise à l'accord exprès, préalable et écrit de l'Académie des Facialistes.

Article 12. Droit à l'image

L'Acheteur déclare donner son consentement à l'Académie des Facialistes à toute exploitation des photos ou vidéos prises dans le cadre de la Formation, aux fins d'illustration, de promotion et de publicité de l'Académie des Facialistes, sous toute forme et sur tout support, pendant une durée de 5 (cinq) ans et dans le monde entier.

Toute interdiction devra faire l'objet d'une lettre datée, signée et remise avant le début de la Formation.

Article 13. Confidentialité des Formations

13.1. L'Acheteur s'engage à ne jamais diffuser, copier, reproduire, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, l'ensemble des contenus de la plateforme elearning, les captations photo, vidéo et/ou audio qui seraient autorisées durant les Formations en présentiel ou à distance, ces captations étant destinées à son exclusif usage.

13.2. L'Acheteur s'engage à respecter la plus stricte confidentialité sur les informations et supports dont il aurait connaissance et/ou auxquelles il aurait eu accès dans le cadre de la Formation et à ne jamais les divulguer à un tiers, en tout ou partie, ni par écrit, ni oralement et ce, par quelques moyens que ce soit, les supports de Formation étant la propriété exclusive de l'Académie des Facialistes.

13.3. L'Acheteur s'engage à utiliser les informations, supports et connaissances qui lui auront été transmises dans le cadre de la Formation qu'aux seules fins de reproduire les techniques enseignées pour prodiguer des soins à sa clientèle, sans divulgation de quelconques informations sur les techniques utilisées.

13.4. L'Acheteur s'engage à ne pas transmettre, à quiconque, le savoir-faire qui lui a été enseigné dans le cadre de son cursus au sein de l'Académie des Facialistes ; ainsi, notamment, s'il est amené à travailler au sein d'un institut, pour un employeur, ou dans le cadre d'une franchise, si l'Acheteur est libre de réaliser les massages qui lui ont été enseignés sur la



clientèle, il s'interdit de divulguer à quiconque (employeur, collègues ou autres) les techniques de massages spécifiques apprises dans le cadre de sa Formation au sein de l'Académie des Facialistes en vue de leur reproduction. A cet égard, il reconnaît avoir parfaitement conscience que seules les personnes ayant reçu l'attestation de Formation sont habilitées à réaliser les massages enseignés au sein de l'Académie des Facialistes.

Article 14. Loyauté

L'Acheteur s'engage à adopter, tant pendant la durée de la ou, des formations au sein de l'Académie des Facialistes qu'après leur cessation, pour quelque cause que ce soit, un comportement loyal vis-à-vis de l'Académie des Facialistes et notamment à ne rien faire qui serait susceptible de nuire aux intérêts commerciaux et économiques ni à la réputation de celle-ci, ou de ses dirigeants et/ou associés.

Pendant la durée de la ou, des formations au sein de l'Académie des Facialistes, l'Acheteur s'interdit de s'intéresser directement ou indirectement, de quelque manière et à quelque titre que ce soit, à toute affaire susceptible de concurrencer, par son activité, celle de l'Académie des Facialistes.

Cette obligation de loyauté constitue une obligation essentielle et fondamentale des présentes Conditions Générales de vente.

Article 15. Traitement des réclamations

Toute réclamation relative à la réalisation d'une Formation est à adresser par écrit, soit par courriel à contact@lacademiedesfacialistes.com soit par courrier postal à l'adresse Académie des facialistes 17 bis rue la Boétie 75008 Paris.

L'Académie des Facialistes s'efforce d'accuser réception de toute réclamation et d'y donner une suite dans les meilleurs délais.

Article 16. Règlement des litiges – Loi applicable et juridictions compétentes

En cas de différend avec l'Académie des Facialistes, l'Acheteur Consommateur a la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi française.



En cas de litige né entre l'Académie des Facialistes et l'Acheteur dans la cadre des présentes Conditions Générales de Vente, ils s'efforceront à trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, les tribunaux français seront seuls compétents.

ANNEXE – REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACADEMIE DES FACIALISTES

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du code du travail. Il s'applique à tout Acheteur, et ce pour la durée de la Formation suivie.

PREAMBULE

Article 1 – Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes personnes participantes à une action de formation organisée par l'Académie des Facialistes. Un exemplaire est remis à chaque Acheteur. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des Acheteurs qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de Formation.

SECTION 1 : REGLES D'HYGIENES ET DE SECURITE

Article 2 – Principes généraux

Chaque Acheteur doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de Formation. Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail, lorsque la Formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables à l'Acheteur sont celles de ce dernier règlement.

Article 3 – Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux Acheteurs de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans les locaux de l'Académie des Facialistes.

Article 4 – Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans les locaux de l'Académie des Facialistes.

Article 5 – Accident

L'Acheteur victime d'un accident - survenu pendant la Formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'Académie des Facialistes. Le responsable de l'Académie des Facialistes entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale compétente.

SECTION 2 : DISCIPLINE GENERALE

ARTICLE 6.1 Horaires de Formation

Académie des facialistes
07 68 78 68 26 – contact@lacademiedesfacialistes.com
17 bis rue la Boétie 75008 Paris - SIREN 894 138 551 - APE 8559 A
Déclaration d'activité n° 11 77 07250 77 enregistrée auprès du préfet de région d'Ile-de-France
"Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat" L6352-12 - Qualiopi n° 1276
SAS au capital de 20 000 euros
www.lacademiedesfacialistes.com



L'Académie des Facialistes est ouvert de 9h00 à 18h00.

L'Acheteur doit se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'Académie des Facialistes.

Sauf circonstances exceptionnelles, l'Acheteur ne peut s'absenter pendant les heures de stage.

Article 6.2 - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, l'Acheteur doit avertir

L'Académie des Facialistes et s'en justifier.

Article 6.3 - Formalisme attaché au suivi de la Formation

L'Acheteur est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la Formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre en main propre ou par courriel à l'adresse indiquée lors de son inscription une attestation de fin de formation et une attestation de présence à la Formation à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

L'Acheteur remet, dans les meilleurs délais, à l'Académie des Facialistes les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

Article 7 – Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de l'Académie des Facialistes, l'Acheteur ne peut :

- Entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la Formation ;
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'Académie des Facialistes ;
- Procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Article 8 – Tenue

L'Acheteur est invité à se présenter dans les locaux de l'Académie des Facialistes en tenue vestimentaire correcte.

Une blouse sera prêtée lors de la Formation.

Article 9 – Comportement

Il est demandé à tout Acheteur d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement de la Formation.

Article 10 – Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de l'Académie des Facialistes., l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de Formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite. L'Acheteur est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la Formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. L'Acheteur signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel. Les apprenants devront laisser les locaux propres et en ordre, nettoyer leur matériel et leur poste de travail.

SECTION 3 : MESURES DISCIPLINAIRES

Article 11 – Sanctions disciplinaires

Tout manquement de l'Acheteur à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'Académie des Facialistes ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- Rappel à l'ordre ;
- Avertissement écrit par la direction de l'Académie des Facialistes ou par son représentant ;

Académie des facialistes

07 68 78 68 26 – contact@lacademiedesfacialistes.com

17 bis rue la Boétie 75008 Paris - SIREN 894 138 551 - APE 8559 A

Déclaration d'activité n° 11 77 07250 77 enregistrée auprès du préfet de région d'Ile-de-France

"Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat" L6352-12 - Qualiopi n° 1276

SAS au capital de 20 000 euros

www.lacademiedesfacialistes.com

Version 2023



- Blâme ;
- Exclusion temporaire de la Formation ;
- Exclusion définitive de la Formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Les responsables de l'Académie des Facialistes ou son représentant informe de la sanction prise :

- A l'Acheteur ;
- À l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent Acheteur ;
- Et/ou le financeur du stage.

Article 12 - Entretien préalable à une sanction et procédure.

Un référent stagiaire sera désigné avant le début du stage, celui-ci sera porte-parole pour son groupe auprès de la Direction du prestataire de formation en cas de conflits.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'Académie des Facialistes envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

Dans le cas où une exclusion définitive du stage est envisagée, une commission de discipline est constituée, où siègent des représentants des stagiaires. Elle est saisie par le responsable de l'Organisme de formation ou son représentant après l'entretien susvisé et formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée. Le stagiaire est avisé de cette saisine. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il peut, dans ce cas, être assisté par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'Organisme. La commission de discipline transmet son avis au Directeur de l'Organisme dans le délai d'un jour franc après sa réunion.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme de lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge.

Article 13 - Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de Formation.